

Avril 2019 / Numéro 37



« Chacun d'entre nous peut s'exprimer et proposer des idées qui contribueront à disposer d'un Agenda 21 parfaitement viable et profitable à la collectivité » »

Spécial Agenda 21

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

Dans quelques jours auront lieu les prochaines assemblées consultatives des groupes de quartier. Des assemblées qui seront exceptionnellement consacrées à la mise en place de l'Agenda 21 dans notre commune. Cet objectif, nous devons nous le fixer ensemble et chacun dans la ville doit pouvoir prendre part à sa réalisation. Il s'agit d'envisager conjointement un autre type de développement pour notre cité, impliquant de la même manière l'environnement, le social et l'économique.

L'Agenda 21 c'est d'abord le fait d'une conscience citoyenne et responsable qui vise à transformer les territoires dans des perspectives durables. À l'heure où tant de déséquilibres, d'excès et de fractures conjoncturelles fragilisent notre époque et notre société, nous devons réfléchir, à l'échelon local, dans le but de trouver les solutions structurelles qui nous permettront de nous donner un avenir raisonnablement prometteur. L'avenir de la planète est intimement lié à l'avenir de nos campagnes et de nos villes et au même titre, à l'avenir de Saint-Leu-la-Forêt.

Cette démarche collective est d'abord celle d'une proximité avec ce territoire qui nous réunit. Notre ville est l'endroit qui nous concerne en premier, celui où nous vivons, où nous respirons le même air et partageons le même intérêt pour notre cadre de vie. Cette réalité mérite que chacun d'entre nous s'exprime et propose des idées qui contribueront à disposer d'un Agenda 21 parfaitement viable et profitable à la collectivité. Votre avis est important !

Pour cette raison essentielle, je vous invite vivement à participer aux prochaines assemblées consultatives des groupes de quartier. Dans la concertation et avec votre coopération, je suis convaincue que l'avènement de notre Agenda 21 sera déterminant dans la construction de la ville durable que nous souhaitons transmettre à nos enfants.

Avec tout mon dévouement,



Votre maire
Sandra Billet

Vos rendez-vous pour concrétiser l'Agenda 21 :

Mardi 9 avril : Groupe de quartier des Tannières – 20 h à la MLC

Jeudi 11 avril : Groupe de quartier des Coteaux – 20 h à la Maison pour Tous

Mardi 14 mai : Groupe de quartier du Centre-ville – 20 h à la Croix-Blanche

Jeudi 16 mai : Groupe de quartier de la Plaine – 20 h au restaurant scolaire Marie Curie

À propos du logo Agenda 21 : L'esprit de ce logo s'inspire de celui de la ville afin d'interpeller les Saint-Loupiens avec une identité visuelle qu'ils connaissent déjà et adapté à notre projet d'Agenda 21. Ses 3 pétales représentent les 3 piliers du développement durable : environnement, économique et social. «Horizon 2030» précise que le projet s'inscrit dans une démarche impliquant le long terme avec les objectifs de développement durable de l'ONU.



Dans Ma Forêt

Stop à la maladie de l'encre



Vous étiez nombreux à venir écouter la conférence organisée avec l'ONF à propos de la maladie de l'encre qui touche les châtaigniers de

la forêt de Montmorency.

Cette maladie, due à un champignon microscopique, attaque le système racinaire des arbres, entraînant un dépérissement important sur plusieurs parcelles de la forêt. Ce pathogène, à l'état latent, s'est propagé très rapidement ces dernières années au sein des châtaigniers en raison de printemps humides qui ont engorgé les terrains favorisant la multiplication et le déplacement du champignon dans le sol. Puis les périodes de sécheresse qui ont suivi n'ont pas permis aux arbres nécrosés de réagir.

En l'absence de traitement de cette maladie, les châtaigniers doivent être coupés. L'ONF, gestionnaire de la forêt, met en œuvre des coupes sanitaires qui peuvent conduire à des coupes rases. Ces coupes seront suivies de plantations d'essences mieux adaptées au sol et tolérantes au pathogène.

Rencontrer votre Maire

à sa prochaine permanence
les 6 avril et 18 mai 2019

La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sandra Billet
Directeur de la rédaction : Loïc Drouin
Rédaction et mise en page : service communication
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt
Site : www.saint-leu-la-foret.fr
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Ce numéro a été imprimé à 8000 exemplaires.
Papier aux normes environnementales.

Ma ville, notre environnement

Actualités de saison

Déchets verts

Avec le retour du printemps, la collecte des déchets verts (sacs papier ou fagots) reprendra du 1^{er} avril (à partir de 12 h 30) au 9 décembre.

Quant à la distribution des sacs à déchets verts, elle est programmée du 18 mars au 13 avril :

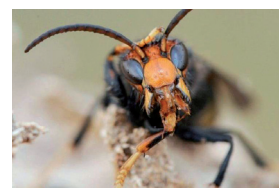
- Lundis, mercredis et vendredis de 14 h à 16 h 30 au gymnase Jean-Moulin,
- Samedis de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h au marché.

Par ailleurs, les copeaux issus du broyage des sapins de Noël forts utiles pour le paillage seront mis à disposition des habitants les samedis lors de la distribution au marché (dans la limite des stocks disponibles).



Attention aux frelons asiatiques !

Avec l'arrivée du printemps, les nids de frelons asiatiques se réveillent et connaissent une forte croissance dans le Val-d'Oise. Les Frelons asiatiques sont présents depuis 2004 en France et 2014 dans le Val d'Oise.



Bien que peu dangereux pour l'homme en dehors d'une bulle d'environ 6 mètres, l'infestation de cette espèce désormais classée espèce exotique envahissante, est exponentielle. De deux nids observés en 2014, mille nids ont été détruits en 2018 et les prévisions évaluent leur nombre à plus de quatre mille nids pour l'année à venir dans notre département.

De nombreux spécialistes s'accordent pour déconseiller à la population de piéger les frelons dans des substances sucrées au printemps. En effet, c'est une catastrophe pour la biodiversité car les pièges ne tuent pas que les frelons asiatiques mais aussi de nombreuses autres espèces, à un moment crucial de sortie de l'hiver. En piégeant les autres insectes et en les empêchant de se reproduire, on crée des déséquilibres entre les espèces et l'on met à mal un équilibre naturel fragile. Reste que s'il est impossible d'éradiquer cette espèce, il est possible de limiter sa prolifération et les dégâts qu'elle entraîne.

Au cas où vous avez la présomption de présence d'un nid de frelons asiatiques dans votre environnement direct (ou encore dans votre jardin), vous ne devez pas intervenir vous-même pour des raisons de sécurité. La destruction d'un nid de frelons asiatiques est particulièrement dangereuse. Dans un premier temps, sans vous mettre en danger, prenez une photographie du nid et envoyez-la au référent frelon identifié sur le site Internet de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) d'Île-de-France afin de demander une identification de l'espèce de frelon. La destruction des nids de frelons asiatiques doit être impérieusement effectuée par des entreprises chartées de désinsectiseurs. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site de la FROSAIF (Fédération Régionale des Organisations Sanitaires Apicoles). Ces entreprises assureront la destruction totale du nid avec des produits spéciaux.

Pour toute question sur le frelon asiatique :

www.frosaif.fr

www.fredonidf.com